



Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 12), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 14), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 8), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 19), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 26 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 2), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 14), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 20), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

M. Benoît CYPRIANI

Étaient absents :

M. François BOUSSO, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, M. Yannick POUJET, M. Jean-Hugues ROUX

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 4), M. François BOUSSO à M. Benoît CYPRIANI, M. Sébastien COUDRY à M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Lorine GAGLIOLO à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, M. Olivier GRIMAITRE à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Claude VARET (à compter de la question n° 27), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT, M. Yannick POUJET à Mme Frédérique BAEHR, Mme Françoise PRESSE à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Abdel GHEZALI, Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 19 incluse)

OBJET : 5 - Formations des Conseillers Municipaux - Bilan pour l'année 2024.

Délibération n° 007909

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 23/05/2025

Séance du 15 mai 2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 07 mai 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Formations des Conseillers Municipaux - Bilan pour l'année 2024.

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n°1	29/04/2025	Favorable unanime

Résumé :

L'article L2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la Collectivité, est annexé au compte administratif et qu'un débat annuel a lieu sur la formation des élus. Le présent rapport a pour objet de présenter cet état pour les Conseillers Municipaux de la Ville de Besançon, pour l'année 2024.

I. Rappel des modalités d'exercice du droit à formation des élus :

Conformément à l'article L2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal du 14 septembre 2020 a adopté la possibilité pour l'ensemble des conseillers de suivre toute formation relevant du champ de compétence de la commission dans laquelle ils siègent, ou leur permettant l'exercice de leurs fonctions.

Les dépenses liées à ces formations sont supportées par la Ville et comprennent :

- les frais de déplacement (transport et séjour) sur la base des tarifs réglementaires en vigueur,
- les frais d'enseignement,
- les pertes de revenus subies par l'élu du fait de l'exercice de son droit à la formation dans la limite de dix-huit jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demi la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure.

II. Les formations suivies par les Conseillers Municipaux en 2024 :

Comme le résume le tableau suivant, en 2024, 16 formations ont été suivies par des Conseillers Municipaux de la Ville de Besançon, pour un montant total de 11 320,00 € :

ORGANISME	TITRE DE LA FORMATION	DATE	LIEU	NOMBRE DE PARTICIPANTS	ELUS CONCERNES	COUT FORMATION
Gestions locales	Analyse comparative des politiques sociales locales et du positionnement des collectivités sur les valeurs républicaines	10/02/2024	BESANCON	1	Philippe CREMER	600,00 €
Gestions locales	Analyse comparative des politiques sociales locales et du positionnement des collectivités sur les valeurs républicaines	10/02/2024	BESANCON	1	Claudine CAULET	600,00 €
Gestions locales	Analyse comparative des politiques sociales locales et du positionnement des collectivités sur les valeurs républicaines	10/02/2024	BESANCON	1	Annaïck CHAUVET	600,00 €
Gestions locales	Analyse comparative des politiques sociales locales et du positionnement des collectivités sur les valeurs républicaines	10/02/2024	BESANCON	1	Valérie HALLER	600,00 €

ORGANISME	TITRE DE LA FORMATION	DATE	LIEU	NOMBRE DE PARTICIPANTS	ELUS CONCERNES	COUT FORMATION
Gestions locales	Analyse comparative des politiques sociales locales et du positionnement des collectivités sur les valeurs républicaines	10/02/2024	BESANCON	1	Anne VIGNOT	600,00 €
Gestions locales	Analyse comparative des politiques sociales locales et du positionnement des collectivités sur les valeurs républicaines	10/02/2024	BESANCON	1	Kévin BERTAGNOLI	600,00 €
Gestions locales	Analyse comparative des politiques sociales locales et du positionnement des collectivités sur les valeurs républicaines	10/02/2024	BESANCON	1	Anthony POULIN	600,00 €
CEDIS	Articuler tourisme participatif et monnaie locale	06/02/2024 et 14/02/2024	BESANCON	1	François BOUSSO	820,00 €
CEDIS	Dynamiser le territoire grâce à une monnaie locale	15/02/2024	BESANCON	1	Anthony POULIN	450,00 €
CEDIS	Dynamiser le territoire grâce à une monnaie locale	15/02/2024	BESANCON	1	Benoît CYPRIANI	450,00 €
CEDIS	Dynamiser le territoire grâce à une monnaie locale	15/02/2024	BESANCON	1	Yannick POUJET	450,00 €
CEDIS	Dynamiser le territoire grâce à une monnaie locale	15/02/2024	BESANCON	1	Jean-Emmanuel LAFARGE	450,00 €
CIDEFE	Campus des élus : institutions et décentralisation : quelles perspectives pour les collectivités ? ...	23 au 25/08/2024	MONTPELLIER	1	Hasni ALEM	1 200,00 €
IFED	Les élus locaux au cœur de la République	27 au 29/09/2024	GUIDEL	1	Laurent CROIZIER	1 500,00 €
CIDEFE	Campus d'automne : loi de finances 2025, innovations et audaces des politiques territoriales, les circuits courts, le projet local de santé...	23/11/2024	MONTREUIL	1	Hasni ALEM	900,00 €
CIDEFE	Campus d'automne : loi de finances 2025, innovations et audaces des politiques territoriales, les circuits courts, le projet local de santé...	22 et 23/11/2024	MONTREUIL	1	Christophe LIME	900,00 €
TOTAL	16					11 320,00 €

Le Conseil Municipal prend acte du bilan de formation des Conseillers Municipaux de la Ville de Besançon pour l'année 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



Benoît CYPRIANI
Adjoint



Anne VIGNOT